

DOSSIER RÉGLEMENTAIRE
Championnat des 2 Savoie FSGT 2026
Course cycliste sur route

 360 Rue Jean Jules Herbert Aix-les-Bains (73100)
 Dimanche 5 avril 2026

1. Identification de l'épreuve

Intitulé : Championnat des 2 Savoie FSGT 2026

Discipline : Cyclisme sur route – Course en circuit

Date : Dimanche 5 avril 2026

Lieu : Commune d'Aix-les-Bains (Savoie)

Épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

2. Organisateur

Club organisateur : Lac Alliance Cycliste

Adresse : 52 Rue Rudyard Kipling

Président : Maingot Alexnadre

Téléphone : 06 83 83 48 44

Mail : lacalliancecycliste@gmail.com

L'organisateur est affilié à la FSGT et dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur couvrant la manifestation.

3. Nature et format de la manifestation

Il s'agit d'une course cycliste sur route disputée sur circuit, avec départ et arrivée sur la commune d'Aix-les-Bains.

- Circuit fermé ou sécurisé par arrêté municipal
- Distance du circuit : 3 km
- Nombre de tours : variable selon catégories
- Distance totale maximale : 60 km
- Nombre maximal de participants : 100

La manifestation ne comporte pas de classement par équipe.
Un classement individuel sera établi par catégorie.

4. Participants

L'épreuve est ouverte :

- Aux licenciés FSGT 2026
- Aux licenciés d'autres fédérations agréées (selon conventions en vigueur)

Les titres de Champion des 2 Savoie seront attribués uniquement aux licenciés FSGT des comités de Savoie (73) et Haute-Savoie (74).

Les catégories appliquées seront celles définies par la réglementation FSGT 2026.

5. Sécurité et encadrement

5.1 Dispositif de sécurité

L'organisation mettra en place :

- Signaleurs titulaires du permis de conduire en cours de validité
- Véhicule ouvreur
- Véhicule balai
- Moto(s) sécurité
- Liaison radio interne

5.2 Dispositif médical

- Présence d'une ambulance agréée avec personnel de secours
Le centre hospitalier de rattachement est :
Centre Hospitalier Métropole Savoie – Site d'Aix-les-Bains.
-

6. Circulation et impact sur la voie publique

La course se déroulera sur un circuit sécurisé.

Selon la configuration retenue :

- Circulation réglementée sous contrôle des signaleurs

L'accès aux riverains et aux services d'urgence sera maintenu en permanence.

Un plan détaillé du circuit et un plan de sécurisation seront joints au dossier.

7. Assurance

L'organisateur certifie avoir souscrit :

- Une assurance Responsabilité Civile Organisateur

Les participants sont couverts par leur assurance fédérale liée à leur licence.

8. Respect de la réglementation

La manifestation sera organisée conformément :

- Au Code du Sport
- Aux dispositions relatives aux manifestations sportives sur voie publique
- À la réglementation fédérale FSGT en vigueur
- Aux prescriptions imposées par les autorités préfectorales et municipales

Le port du casque homologué sera obligatoire pour tous les participants.

9. Engagement de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- Respecter strictement les prescriptions préfectorales
 - Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la sécurité des participants et du public
 - Assurer le nettoyage et la remise en état du site après la manifestation
-

10. Acceptation

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à : Aix les bains

Le : 03/02/2026

Nom et signature du Président du club organisateur

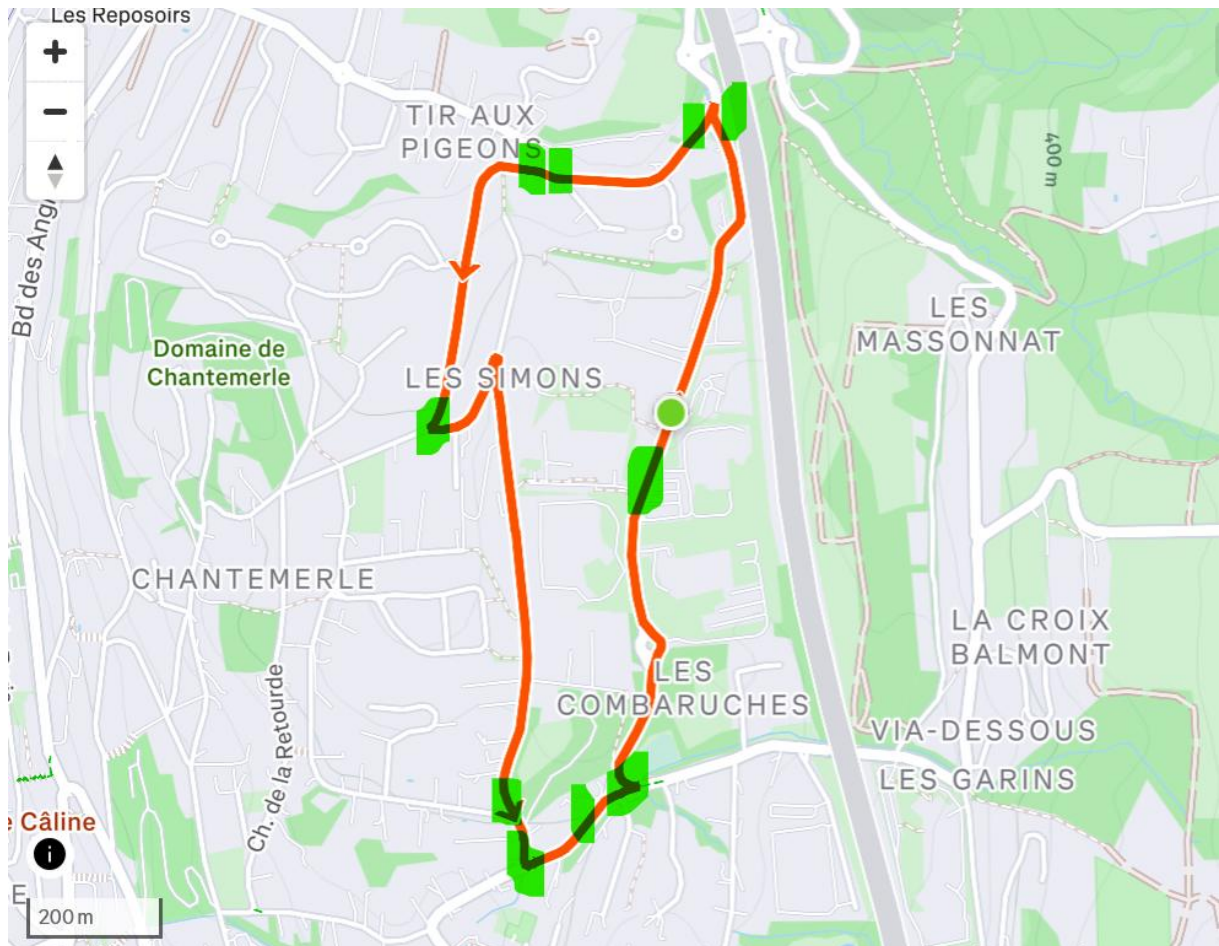
Cachet du club



ANNEXES

Bénévoles :

10 BENEVOLES SUR LE CIRCUIT



Barrières sécurité :

50 BARRIERES reparti sur le circuit dont 25 pour la zone départ-arrivée.

